Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charcutier, veuillez visiter :
bpcharcutier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP CHARCUTIER • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Brevet professionnel Charcutier-traiteur - E4 U42

Session 2017 • Code sujet : **22107** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Le contexte économique et les circuits courts alimentaires** (1 question) — **Page 3**
2. **Le contexte social et la mutation géographique des salariés** (1 question) — **Page 4**
3. **Le contexte juridique et réglementaire des moyens de paiement** (1 question) — **Page 5**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpcharcutier.fr/assets/annales/bp-charcutier/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2017/BP Charcutier - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2017 - 1-Sujet.pdf

1. Le contexte économique et les circuits courts alimentaires

Les dirigeants d'Espace Gourmets souhaitent conforter leur choix d'un concept fondé sur les producteurs locaux et les produits frais. Le document A présente la définition et les formes des circuits courts, leur évolution, des données chiffrées et les attentes des consommateurs.

Contexte économique

Question Travail à faire. À l'aide de vos connaissances et du document A, répondre aux questions des pages 3/8 et 4/8 du dossier réponses sur le contexte économique.

Un circuit court est une commercialisation agricole directe ou avec un seul intermédiaire. Espace Gourmets peut s'inscrire dans ce modèle en achetant aux producteurs puis en vendant ses produits transformés à ses clients. « Local », « du terroir » et « biologique » ne signifient pas automatiquement « circuit court ».

Éléments du document A	Données et constats
Vente directe agricole	88 600 exploitations en 2015, soit 16,3 % ; 47 % transforment leurs produits.
Emploi agricole	Ces exploitations représentent 26,1 % des UTA agricoles.
Marchés de producteurs	En 2012 : plus de 1 000 exploitations et 100 000 consommateurs.
Achats de fruits et légumes	4 % en vente directe et 7 % en circuits courts.
Attentes et évolution	Fraîcheur, goût, traçabilité, prix raisonnables, proximité, soutien à l'économie locale et préoccupations environnementales. Les circuits courts reviennent en force.

Le concept local et artisanal répond à ces attentes. L'entreprise doit aussi maintenir des prix accessibles et rendre l'origine des produits lisible.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le positionnement local et artisanal d'Espace Gourmets répond à la demande de produits frais, traçables et de proximité, dans un contexte favorable aux circuits courts.

2. Le contexte social et la mutation géographique des salariés

À l'occasion de l'ouverture d'un point de vente à Olonne-sur-Mer, l'entreprise envisage d'y affecter des salariés des Herbiers, dont le site est distant d'environ 90 km. Les documents B et C traitent du changement de lieu de travail, du secteur géographique et des éléments à prendre en compte pour apprécier cette mutation.

Contexte social

Question Travail à faire. Après analyse des documents B et C et à l'aide de vos connaissances, répondre aux questions des pages 5/8 et 6/8 du dossier réponses sur les règles applicables à la mutation géographique des salariés.

Problème de droit : l'employeur peut-il imposer aux salariés des Herbiers leur affectation à Olonne-sur-Mer ? En l'absence de clause de mobilité applicable, un changement dans le même secteur géographique relève des conditions de travail et peut être imposé. Dans un autre secteur, il modifie le contrat et exige l'accord du salarié. Les juges évaluent notamment la distance et les transports, sans se fonder sur les limites administratives. Ici, les sites sont distants de 90 km ; le document indique qu'une distance d'environ 75 km entre Versailles et Chartres caractérisait déjà un changement de secteur. La mutation requiert donc l'accord des salariés. En cas de refus, l'employeur ne peut sanctionner ce refus en lui-même.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> À défaut de clause de mobilité applicable, l'affectation à Olonne-sur-Mer, à 90 km, modifie le contrat et requiert l'accord des salariés.

3. Le contexte juridique et réglementaire des moyens de paiement

Confrontés à des chèques sans provision, les dirigeants cherchent comment limiter les risques liés aux paiements dans leurs points de vente. Les documents D et E présentent les règles relatives à l'acceptation des moyens de paiement et des informations sur le paiement sans contact.

Contexte juridique et réglementaire

Question Travail à faire. À partir des documents D et E et de vos connaissances, répondre aux questions des pages 7/8 et 8/8 du dossier réponses sur les moyens de paiement et les risques liés aux chèques sans provision.

Les espèces en euros ne peuvent pas être refusées. Le commerçant peut refuser les chèques et les cartes, sauf s'il est affilié à un centre de gestion agréé : il doit alors accepter les chèques et en informer sa clientèle. Les conditions éventuelles, comme un montant minimal ou la présentation d'une pièce d'identité, doivent être prévues et affichées clairement.

Pour limiter les chèques sans provision, privilégier les paiements par carte, notamment le sans-contact pour les achats inférieurs à 20 € selon le document E. En cas de chèque rejeté, demander sa régularisation, puis solliciter auprès de la banque un certificat de non-paiement. Sa signification par huissier permet d'engager le recouvrement forcé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Afficher les conditions de paiement et privilégier la carte. En cas de chèque impayé, demander un certificat de non-paiement à la banque et le faire signifier par huissier.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2017)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E4 U42 du Brevet professionnel Charcutier-traiteur, session 2017, code 22107, dure 2 heures et a un coefficient 1. À partir du cas d'Espace Gourmets, entreprise artisanale en lien avec des producteurs locaux et ouvrant un second point de vente, elle évalue les connaissances sur les circuits courts, la mobilité géographique des salariés et la réglementation des moyens de paiement.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un circuit court correspond à une vente directe du producteur au consommateur ou à une vente indirecte avec un seul intermédiaire.
- Le secteur géographique s'apprécie notamment selon la proximité des lieux de travail et leur desserte par les transports.
- Un changement de lieu dans un autre secteur géographique constitue une modification du contrat qui nécessite l'accord du salarié.
- Selon le document D, les conditions imposées aux paiements acceptés doivent être prévues et annoncées préalablement de façon visible.

Points de vigilance & attentes du jury

- Ne pas confondre circuit court, produit local, produit de terroir et produit biologique.
- Pour apprécier une mutation, examiner la distance et les transports, pas seulement les limites administratives.
- Distinguer changement des conditions de travail et modification du contrat avant de conclure sur l'accord requis.
- Pour les conditions d'acceptation d'un paiement, rappeler qu'elles doivent être prévues aux conditions de vente et affichées visiblement.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment reconnaître un circuit court dans le sujet ?

Il faut compter les intermédiaires entre le producteur et le consommateur. La vente directe est un circuit court, tout comme la vente indirecte lorsqu'elle fait intervenir un seul intermédiaire.

Q : La distance de 90 km suffit-elle à conclure que la mutation change de secteur géographique ?

Non. Le sujet indique que les juges considèrent notamment la proximité des lieux et leur desserte par les transports. La distance de 90 km est un élément à examiner, mais elle ne suffit pas, à elle seule, à trancher.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment est-elle organisée ?

L'épreuve dure 2 heures et son coefficient est 1. Elle comporte trois dossiers indépendants : contexte économique, contexte social, puis contexte juridique et réglementaire.

Q : Quelles précautions le document D indique-t-il pour les conditions de paiement ?

Si le commerçant accepte un moyen de paiement, il peut fixer certaines conditions, comme un montant minimum ou la présentation d'une pièce d'identité. Selon le document, ces conditions doivent être prévues dans les conditions de vente et affichées visiblement.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpcharcutier.fr/assets/annales/bp-charcutier/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2017/BP Charcutier - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2017 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Charcutier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.